



Changement d 'horaires de travail

Par **Dubois Christian**, le **30/03/2018** à **19:33**

Bonjour, je suis aide à domiciles :

Aujourd'hui mon patron m'a changé mes horaires de travail sans un entretien au préalable

À-il le droit ?

Il m'a aussi retiré d'une personne alors que tout ce passe bien avec elle

À-t-il le droit ?

Par **P.M.**, le **30/03/2018** à **20:49**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps partiel ou à temps plein et l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Normalement, l'employeur peut décider de l'organisation du travail et des personnes pour lesquelles vous êtes affecté...